



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

**COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le vingt mai 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire

Date de la convocation : 20 mai 2026	Nombre de membres présents : 9
Date d'affichage : 20 mai 2026	Pouvoirs : 1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 10

<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>
Thierry COUESNON Fabien BOURON Jennifer DAMON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Jessica NARET Carine PETITPAS Marc Minh VO-HA	Wuilliana TINAULT	Patrice SCHLEMER (pouvoir donné à Jennifer DAMON)

**Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Florent DUGUÉ

**N° : 2026/5/36**

**Objet : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID77**

**Le Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022,

Vu l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2023/04/18-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 18 avril 2023,

Vu l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2026/01/27-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 27 janvier 2026,

Vu la délibération n° n°2019/2/24 en date du 09/04/2019 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public ID77,

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité.**

**DESIGNE Mme Carine PETITPAS, comme représentante de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.**

<i><b>Nom Prénom</b></i>	<i><b>Date de naissance</b></i>	<i><b>Adresse</b></i>	<i><b>Téléphone</b></i>	<i><b>Mail</b></i>
PETITPAS Carine	26/06/1972	3, Rue de Chantaloup - Beauchery-Saint Martin	06 81 52 52 11	<a href="mailto:carine.petitpas@outlook.fr">carine.petitpas@outlook.fr</a>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents.

**Pour extrait conforme au registre,  
La Maire,  
Monique GEORGE**

